Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 041-214102329-20260919-DELIB2026_128-DE

VILLE DE SALBRIS

# COMMUNE DE SALBRIS

**DEPARTEMENT DU LOIR-ET-CHER**
**ARRONDISSEMENT ROMORANTIN-LANTHENAY**
**CANTON LA SOLOGNE**

---

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 19 septembre, à 9h30, le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, à la salle Waquet, après convocation légale adressée le 11 septembre deux mille vingt-six, sous la présidence de Monsieur Alexandre AVRIL, Maire de la Ville de Salbris.

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 24
VOTE : 27
Pour : 27
Abstention : 0
Contre : 0
**Adopté à l'unanimité**

**Étaient présents : 24**
AVRIL Alexandre, COUTAUD Chantal, BENITO Angel, VIGNEULLE Aline, CHAUVIN Didier, LUNEAU Catherine, MIANNAY Jean-Paul, GONZALEZ Cécile, adjoints au Maire, MERCIER Victor, TEIXEIRA Stéphanie, DHERVILLEZ Jean, HEDAL Geneviève, PAUTHONIER Christian, FERREIRA Céline, SANSON Donata, DALLANÇON Jean-Pierre, TEIXEIRA Carmen, DESPONT Françoise, MENOULT Yolande, CHOLLET Dominique, POTIN Nolwen, TEIXEIRA Victor, GIRAULT Martine, GROSJEAN Cédric, conseillers municipaux.
**Absents avec pouvoir : 3**
CHAPERON Catalina donne son pouvoir à Cécile GONZALEZ
BOURGEOIS Thibault donne son pouvoir à Aline VIGNEULLE
PHILIBERT Aymeric donne son pouvoir à Alexandre AVRIL
**Absent sans pouvoir : 0**

## Délibération n°2026-128 - Mise à jour de l'organigramme de la collectivité

Madame Coutaud rappelle que l'organigramme est un outil essentiel au bon fonctionnement des services de la Commune de Salbris. Il permet de connaitre le positionnement des services et les relations hiérarchiques ou transversales qui existent entre les différents agents de la collectivité.

Vu l'avis favorable du CST en date du 10 septembre 2026 ;

Vu l'avis de la Commission du Personnel en date du 11 septembre 2026, l'ensemble de ses membres s'étant abstenus ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :**

- **D'ADOPTER** l'organigramme actualisé de l'organisation des services de la collectivité,

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an sus-indiqués,
Et ont signé au registre les membres présents,
Pour copie certifiée conforme.

Le secrétaire de séance,
Didier CHAUVIN

**Le Maire,**
**Alexandre AVRIL**

*Le Maire :*
- *Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le……..,*
*Publié ou notifié le ……..,*
- *Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet* http://www.telerecours.fr